



## Qu'est-ce que le mandat de protection future ?

Le mandat de protection future est un outil juridique qui permet à une personne majeure d'anticiper la gestion de sa personne et/ou de son patrimoine en cas d'altération future de ses facultés (maladie, vieillesse, handicap).

---

### Types de mandat de protection future

#### 1. Mandat pour soi-même

- Le mandant désigne à l'avance une personne (mandataire) chargée de gérer ses affaires personnelles et patrimoniales si ses capacités viennent à diminuer.

#### 2. Mandat pour autrui

- Parents peuvent établir un mandat pour un enfant majeur handicapé ou vulnérable.
- Ce mandat prendra effet si les parents ne peuvent plus assurer leur rôle (décès ou incapacité).
- Garantit une protection juridique continue respectant les volontés des parents.

---

### Utilité du mandat de protection future

- Anticiper une situation de dépendance ou d'incapacité.
- Éviter des procédures judiciaires lourdes et longues comme la tutelle ou la curatelle.
- Permet une gestion souple, choisie et conforme aux souhaits du mandant.

---

### Comment établir un mandat de protection future ?

- **Par acte notarié** (fortement recommandé)
  - Permet de conférer au mandataire des pouvoirs étendus, notamment pour les actes importants (ex : vente immobilière).
  - Sécurise juridiquement l'acte avec l'intervention du notaire.
- **Sous seing privé**

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





- Plus limité dans ses effets (gestion restreinte).
- Peut être contresigné par un avocat pour plus de sécurité juridique.

---

### Qui peut être mandataire ?

- Un membre de la famille (conjoint, enfant, frère, sœur).
- Un mandataire professionnel (mandataire judiciaire).
- Une personne morale (association, établissement spécialisé).

*Le mandataire doit être majeur et capable juridiquement.*

---

### Particularités

- Possibilité de désigner plusieurs mandataires avec des missions spécifiques.
- Possibilité de nommer un mandataire subsidiaire en cas de défaillance du principal.

---

### Effets du mandat

- **Tant que le mandant est capable**, le mandat est inactif : il peut être modifié ou annulé librement.
- **En cas d'altération des facultés**, le mandat s'active après présentation d'un certificat médical au tribunal.
- Le mandataire peut alors gérer le patrimoine et les affaires du mandant conformément aux directives du mandat.
- Le juge peut contrôler la gestion pour protéger les intérêts du mandant.

---

### Le rôle du notaire

- Conseiller juridique dans la rédaction et la mise en place du mandat.
- Garant de la conformité et de la sécurité juridique de l'acte.
- Accompagne dans les démarches et veille à la protection des volontés du mandant.

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

